



Prochaine réunion DP le 12 octobre 2018.
Une question ? Une préoccupation ?
Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Réponses DP UI SOMME 21 septembre 2018

Question / réclamation N°1 :

Les nouveaux véhicules d'interventions ne sont plus équipés de badge télépéage, pourquoi cette décision ?

Réponse de la direction :

Suivant les directives de la DGV, le renouvellement du badge de télépéage ne doit se faire que si l'historique de consommation annuel est de 500€ (parking Vinci compris), la carte Total offrant aussi la possibilité du paiement des péages autoroutiers.

Question / réclamation N°2 :

Les nouveaux véhicules d'interventions sont dotés uniquement d'une carte carburant Total, pourquoi n'y a-t'il plus la carte BP-ESSO ?

Réponse de la direction :

Suite à décision de la DGV, il ne nous est possible de commander des cartes carburant que pour les pétroliers Total et Leclerc. Le contrat avec SHELL est arrivé à échéance le 31 mai 2018. Conformément aux termes du contrat les cartes sont utilisables jusqu'au 30 novembre 2018. A cette date, nous devons avoir récupéré et détruit toutes les cartes Shell.

Question / réclamation N°3 :

Les bilans sociaux présentent le nombre de démissions au niveau de l'établissement principal et nous ne disposons pas de données plus fines. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de démissions par département sur notre périmètre DP en 2017 ?

Réponse de la direction :

Il n'y a eu 1 démission en novembre 2017 sur le périmètre DP Somme.

Question / réclamation N°4 :

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de démissions par département sur notre périmètre DP depuis début 2018 ?

Réponse de la direction :

Il n'y a pas eu de démission à ce jour en 2018 sur le périmètre DP Somme.

Question / réclamation N°5 :

Lorsqu'il existe un climat tendu ou conflictuel non résolu entre un salarié et son N+1 voir N+2, avec quels interlocuteurs alternatifs, le salarié peut-il réaliser son entretien individuel ?

Réponse de la direction :

Nous conseillons à tous les salariés de réaliser un entretien individuel. Cet entretien ne peut être réalisé que par un membre de l'équipe managériale (manager ou manager adjoint), voir avec le N+2. En cas de difficulté particulière à ce sujet, le salarié peut solliciter son RH de proximité.

Question / réclamation N°6 :

Les résultats annoncés de l'ARCQ aux chargés d'affaires de l'ancienne PICARDIE a déclenché une vague de déception parmi eux . que comptez vous faire pour maintenir la motivation au sein des équipes ? .

Réponse de la direction :

Dans le cadre de l'ARCQ, 39 promotions ont été attribuées au sein du département Gestion d'Affaires : 5 promotions avec un changement de bande et 34 promotions financières. Concernant les équipes présentes en Picardie, il y a eu :- 5 promotions sur l'équipe CAFF terrain Picardie (2 promotions changements de bande et 3 promotions financières)- 3 promotions financières sur l'équipe CAFF Etudes Sous-traitées. ce qui représente en nombre à 20% des mesures attribuées dans le département. Lors des entretiens, des pistes de progression et de développement de compétences ont été évoquées avec chaque chargé d'affaires. Si leur progression est avérée, elle sera prise en compte dans le cadre des évaluations de compétences en 2019.

Question / réclamation N°7 :

Le fait d'augmenter à 100% le clé en main FTTH de la D2 pour satisfaire les délais du programme Supersonic et pourquoi pas bientôt le transport et D1 du FTTH cela ne va pas résoudre les problèmes de qualité de ce réseau neuf, la VQSE pourra-t-elle suivre les travaux des sous-traitants de sous-traitants. ?

Réponse de la direction :

Ces transferts d'activités doivent effectivement nous permettre d'accélérer mais aussi de libérer des ressources pour renforcer, élargir nos périmètres de contrôles sur les productions CEM (DOE, Etudes D2...). En complément, de nouveaux outils SI nous permettront des contrôles de QD conditionnant le paiement des partenaires. La constitution budgétaire pour 2019 est en cours. Nous nous mettons en ordre de marche pour répondre aux objectifs sur les volumes 2019 en renforçant les effectifs en propre à DIST et préparant l'augmentation de la contribution des DIR. Les accompagnements et les contrôles sont bien orientés aussi sur les rangs 2 avec des obligations aussi côtés des partenaires sur leur niveau de contrôle sur leurs rangs 2. Les objectifs de contrôle en pourcentage par domaine d'activité sont fixés par le national. DIST prend en compte ces objectifs dans sa feuille de route.